

# RD 972 : FERMETURE DANS LE SENS COUTANCES – SAINT-LÔ

DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION AVANCÉES AU VENDREDI 22 DÉCEMBRE EN CONSÉQUENCE DE L'AFFAISSEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE

Le 26 septembre dernier, il a été détecté un défaut sur un pont franchissant le cours d'eau « La Terrette » entre Saint-Gilles et Marigny, sur l'axe Saint Lô – Coutances (RD972). Des mesures d'urgence avaient alors été prises, consistant à dévier un sens de circulation, l'autre restant maintenu, et à interdire l'ensemble du trafic de poids lourds de plus de 7,5 t. Ces dernières semaines ont permis de réaliser les sondages géotechniques et études nécessaires au remplacement de l'ouvrage, ainsi que la passation des marchés de travaux. Les travaux routiers correspondants devraient ainsi débuter le lundi 15 janvier 2024 pour une durée prévisible de 10 semaines. Ils consistent à réaliser le remplacement de l'ouvrage d'art en préservant la continuité hydraulique du cours d'eau « la Terrette ».

**Sous surveillance, l'ouvrage connaît un affaissement significatif qui contraint le Département à actionner les restrictions de circulation dès demain le vendredi 22 décembre (mise en place dans l'après-midi) en lieu et place du 15 janvier 2024, par mesure de sécurité :**

- La circulation est maintenue interdite pour les véhicules de transport de marchandise de plus de 7,5 t sur la RD 972 dans les deux sens de circulation sous réserve des droits des tiers ;
- La déviation pour les véhicules de transport de marchandise de plus de 7,5 t reste identique, elle se fera par les RD 972, RD 971, RD 900 et RD 77 ;
- Conservation de la déviation locale mise en place pour les autres véhicules dans le sens Saint-Lô – Coutances ;
- Circulation interdite à tous les véhicules sur la RD 972 entre la RD 53 et la RD 77 dans le sens Coutances – Saint-Lô ;
- Une déviation sera mise en place en sens unique par la RD 53 et dans les 2 sens par la RD 77.

Ces restrictions de circulation seront conservées jusqu'à la fin des travaux.

Les déviations seront mises en place par l'Agence Technique Départementale du centre Manche telles que définies selon les plans de déviations ci-joint.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant toute la période de travaux. A la fin de ces derniers, la circulation sera ensuite rétablie pour l'ensemble des voies.

Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et les invite à respecter la signalisation en place.

